

Le plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale promeut une action multidimensionnelle, au travers de l'adoption d'une stratégie nationale pour l'enfance axée sur l'accueil de la petite enfance, le soutien à la parentalité, la lutte contre les inégalités et l'implication des parents dans l'éducation de leurs enfants. Les objectifs du plan visent ainsi à accentuer les efforts de redistribution envers les familles pauvres, renforcer les liens avec les institutions éducatives et accompagner les jeunes parents et jeunes majeurs en difficulté.

Pour répondre aux objectifs fixés, neuf mesures sont proposées dans le plan, dont deux sont jugées prioritaires :

- Lancer une réflexion portant sur l'architecture des prestations familiales dans une optique de redistribution au profit des familles monoparentales et des familles nombreuses pauvres
- Construire une école accueillante aux parents
- Améliorer l'accès à l'école pour les enfants issus de campements ou bidonvilles
- Améliorer l'accès à l'école pour les enfants sous main de justice
- Créer un statut de centre parental
- Mieux accompagner les jeunes sortants de l'ASE
- Mieux accompagner les mineurs isolés étrangers
- Améliorer l'accueil en structures collectives des enfants de moins de 3 ans issus des familles modestes (mesure prioritaire)
- Améliorer l'accès à la restauration scolaire en rendant effectif le principe de non-discrimination (mesure prioritaire)

Aline Faure, Yves Lebeau, Émilie Vivas (Insee), Caroline Guichard (Rectorat)

Principaux résultats des indicateurs nationaux

De 2007 à 2013, la **proportion d'élèves du CM2 maîtrisant les savoirs de base** n'a pas significativement augmenté. En 2013, environ 80 % des élèves de CM2 maîtrisent la langue française et 71 % maîtrisent les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique. Parmi les élèves présentant un retard scolaire, 46 % maîtrisent la langue française et 33 % les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique. Parmi les élèves sans retard scolaire, les proportions sont respectivement de 85 % et 76 %.

Selon l'enquête annuelle de la DREES auprès des services de Protection maternelle et infantile (PMI) des départements, la France métropolitaine dispose, en 2013, de **396 500 places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans**, contre 356 200 quatre ans plus tôt. Le nombre de places d'accueil collectif continue de progresser en 2013 (+ 3,2 % par rapport à 2012) et représente 87 % de l'ensemble des places. Dans le cadre du PPPIS, l'État affiche la volonté de garantir un accueil en structure collective des enfants vivant sous le seuil de pauvreté, avec un objectif chiffré : accueillir dans les structures collectives au moins 10 % d'enfants de moins de trois ans vivant sous le seuil de pauvreté et, à terme, une proportion égale à celle qu'ils représentent parmi les enfants du même âge sur le territoire concerné. La production de l'indicateur permettant de mesurer l'atteinte de cet objectif est prévue pour 2017. Elle nécessite au préalable une évolution des systèmes d'information de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

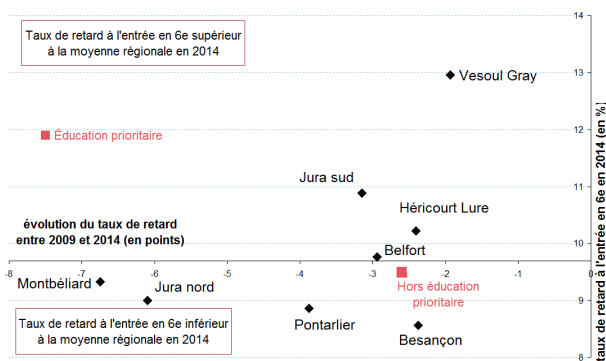
Indicateurs locaux de suivi du plan contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

L'indicateur de retard scolaire à l'entrée en sixième illustre l'une des facettes des difficultés scolaires, auxquelles sont davantage exposés les enfants des familles précaires.

En septembre 2014, 13 670 élèves franc-comtois ont fait pour la première fois leur rentrée en classe de 6^e. Parmi ces primo-entrants, 1 330 accusent un retard scolaire d'au moins un an, soit un **taux de retard à l'entrée en 6^e de 9,7 %** contre 13,4 % cinq ans plus tôt. Ce taux est de 10,5 % au niveau national. Cette tendance à la baisse reflète en grande partie les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire.

Parmi les nouveaux élèves de 6^e scolarisés dans un établissement classé en éducation prioritaire (EP), 11,9 % présentent un retard d'au moins un an contre 9,5 % dans les autres établissements. Entre les rentrées 2009 et 2014, la tendance est à la baisse sur l'ensemble du territoire franc-comtois, autant dans les collèges classés en EP que dans les autres. Cette baisse est plus modérée dans les collèges haut-saônois classés en EP.

Taux de retard à l'entrée en 6^e en 2014 (en %) et évolution (en points) du taux de retard entre 2009 et 2014 par regroupements de bassins de vie



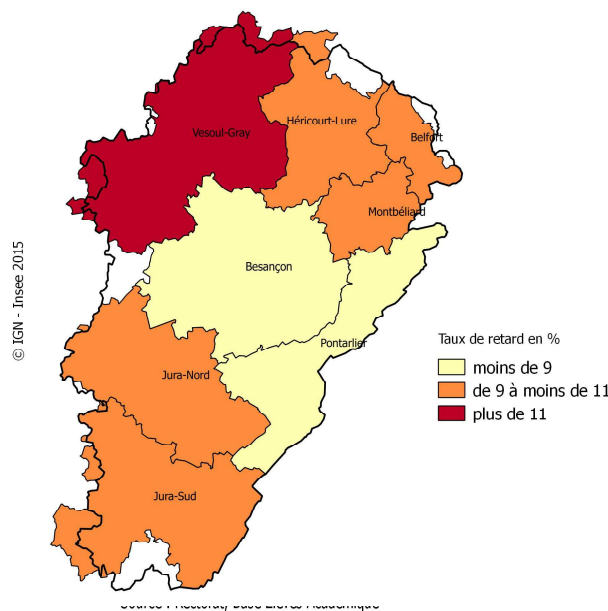
Source : Rectorat de Besançon, Base Élèves Académique

Méthode : taux de retard à l'entrée en 6^e

On considère qu'un élève présente un retard scolaire lorsqu'il a au moins une année de retard par rapport à un cursus normal, c'est-à-dire une scolarité sans interruption ni redoublement ni saut de classe. Autrement dit, les élèves en retard en 6^e sont ceux qui ont 12 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année scolaire considérée.

La probabilité d'être en retard pour un élève varie selon ses caractéristiques démographiques (sexe, nationalité...) et celles de sa famille (profession des parents). Elle varie également selon l'environnement géographique et scolaire. Les retards sont plus fréquents dans les territoires marqués par une plus forte précarité économique et sociale des habitants. Elle varie enfin selon la politique locale en matière de redoublement.

Taux de retard à l'entrée en 6^e en 2014 par regroupement de bassins de vie



Source : Rectorat de Besançon, OCEAN

Le diplôme national du brevet (DNB) atteste de la maîtrise de compétences d'un socle commun de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société et préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Le niveau du taux de réussite au DNB traduit les plus ou moins grandes difficultés rencontrées par une partie des élèves de 3^e dans leurs apprentissages en fin de premier cycle. Cet indicateur, même s'il n'est pas retenu dans le suivi du PPPIS, permet de compléter l'analyse du taux de retard à l'entrée en 6^e. Il présente également l'avantage d'être indépendant des pratiques des établissements, contrairement à la décision de limiter le redoublement pendant la scolarité primaire.

En Franche-Comté, à l'issue de leur scolarité au collège, 85 % des élèves ont obtenu le diplôme national du brevet en 2014. Ce taux de réussite est identique à celui observé sur le plan national et il a globalement augmenté depuis 2010.

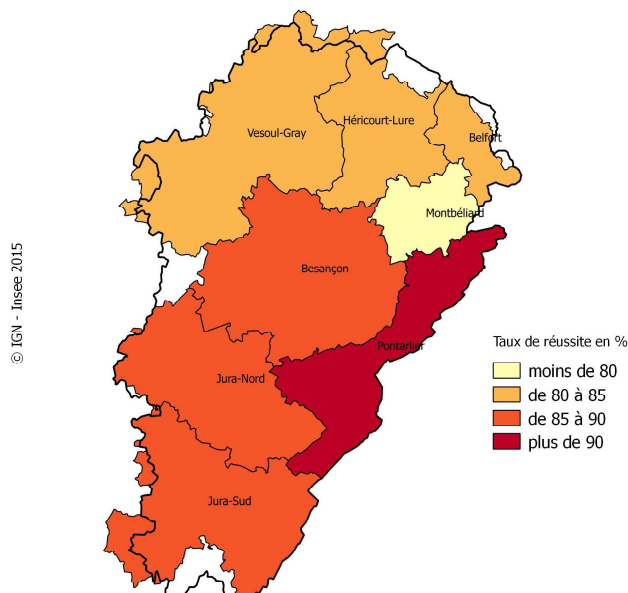
Le taux de réussite des élèves de 3^e scolarisés dans un établissement classé en éducation prioritaire est en revanche moins élevé : 77,5 %.

Le Jura est le département dans lequel les élèves réussissent le mieux. Lors de la session 2014, 87 % d'entre eux ont passé l'épreuve avec succès, c'est 5 points de plus qu'en Haute-Saône.

Entre 2010 et 2014, le taux de réussite au brevet a le plus progressé dans le Territoire de Belfort et dans le Doubs (+ 2,5 points). Sur la même période, le taux de réussite des élèves haut-saônois a reculé, malgré une hausse sensible en 2012.

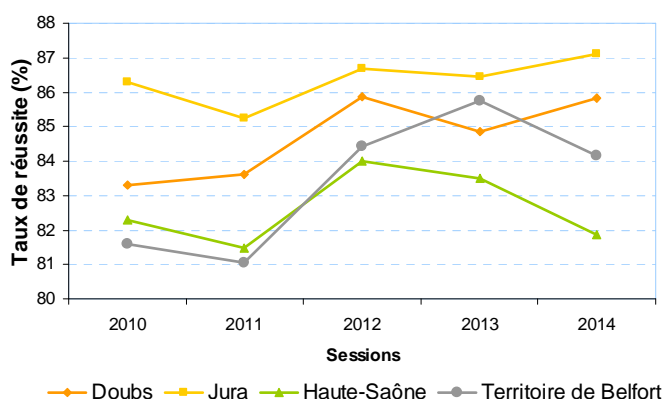
Les bassins de vie du nord de la région, Vesoul-Gray, Héricourt-Lure, et celui de Belfort présentent à la fois des taux de retard à l'entrée en 6^e et de réussite au brevet des collèges moins favorables que la moyenne régionale. À l'inverse, les élèves réussissent mieux dans les bassins de vie de

Taux de réussite au brevet en 2014 par regroupement de bassins de vie



Source : Rectorat de Besançon, OCEAN

Résultats au diplôme national du brevet - session 2014 - Comparatif par département - académie de Besançon



Source : Rectorat de Besançon, OCEAN

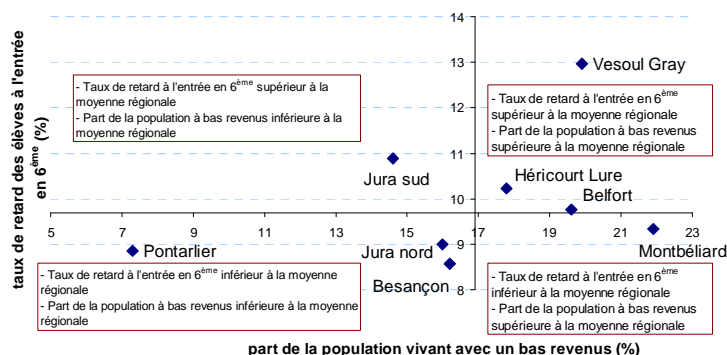
Besançon, Pontarlier et du Jura nord. Ces inégalités de réussite scolaire reflétées par ces deux indicateurs sont notamment corrélées au milieu socio-économique dans lesquels vivent les enfants. D'une part, la réussite scolaire est en partie liée au niveau de revenus des parents. Dans les bassins de vie du nord de la région, la part de population à bas revenus est en effet la plus élevée. D'autre part, le diplôme, en particulier celui de la mère, joue un rôle dans la réussite scolaire des enfants, sans doute grâce à l'aide que les parents peuvent apporter à leurs enfants.

Le taux de retard à l'entrée en 6^e et le taux de réussite au brevet ne sont pas concordants dans le bassin de vie du Jura Sud. En effet, le bassin de vie du Jura Sud a l'un des taux de retard en 6^e le plus élevé de la région alors que le taux de réussite au brevet est au dessus de la moyenne régionale.

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Le repas quotidien servi à l'école est d'autant plus important dans un contexte de précarisation croissante des familles. Le repas de midi représente encore, pour certains, le seul repas complet et équilibré de la journée. Plusieurs études ont montré que les familles en situation de vulnérabilité recourent moins que les autres à la restauration scolaire, même lorsque les tarifs sont faibles et qu'il n'y a pas de limitation de places. Les élèves vivant dans des familles précaires sont surreprésentés (par définition) dans les établissements classés en éducation prioritaire.

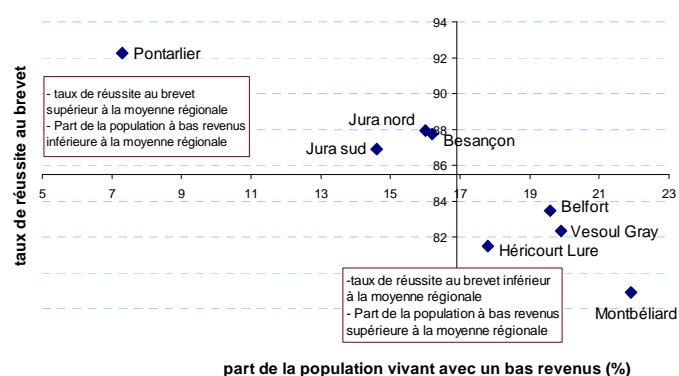
À la rentrée 2014, **47,6 % des collégiens scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire de l'académie de Besançon sont demi-pensionnaires ou internes.** Cette part est en légère baisse par rapport à 2009 (48,4 %).

Taux de retard à l'entrée en 6^e et part de la population vivant avec un bas revenus par regroupements de bassins de vie



Sources : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 ; Rectorat de Besançon, Base Élèves Académique et OCEAN

Taux de réussite au brevet et part de la population vivant avec un bas revenus par regroupements de bassins de vie



Sources : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2012 ; Rectorat de Besançon, Base Élèves Académique et OCEAN

Dans les collèges ne relevant pas de l'éducation prioritaire, la part est plus élevée et elle progresse de 3,6 points entre 2009 et 2014 pour s'établir à 74,7 %. Les différences de niveau entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire s'expliquent en partie par la localisation des établissements. Les collèges classés en EP se situent exclusivement en milieu urbain, dans lequel la part d'élèves externes est en moyenne plus élevée qu'en zone rurale ou périurbaine, quel que soit le type d'établissement. En ville, les élèves ont en effet plus de facilités (trajet domicile-collège plus court, transports en commun plus fréquents...) à rentrer manger chez eux le midi.

Améliorer l'accès à l'école pour les enfants issus de campements ou bidonvilles

En octobre 2012, une circulaire est parue afin de définir les missions et l'organisation des centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

À la rentrée 2013, 233 élèves ont été accueillis dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A) mises en place dans les collèges publics de l'académie. Depuis, on observe une forte montée en puissance de ce dispositif avec 267 collégiens concernés en 2014 et 321 jeunes intégrés en UPE2A à la rentrée 2015. Entre 2014 et 2015, ces structures ont ainsi accueilli 20 % d'élèves supplémentaires (tandis que le nombre de collégiens diminue de 1% entre les deux années). La hausse du nombre jeunes en UPE2A est ainsi de 38 % depuis la mise en œuvre du dispositif.

Pour en savoir plus :

Baccaini B.; de Lapasse B., Lebeaupin F.; Monso O., « Le retard scolaire à l'entrée en 6e : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés », *Insee Première* n° 1512, 2014.

Murat F., « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents », *Économie et Statistique* n° 424-425, 2009.

